

Contrat de location Bloc A (Esprit)

				,	
⊢ntr△	IΔC	soussi	an	ΔC	•
	103	300331	yı ı	C3	

Monsieur Tahar Ben Lakhdar directeur général fondateur d' Oueslati en tant que bailleur d'une part	Esprit et Esprit foyer représenté par M. Souhail
Et M Mlle :né(e) le	àà
CINétudiant(e) à Esprit- Esprit prép en tant que locataire d'autre part.	a inscrit(e) en classe
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :	
Le bailleur loue au locataire la chambre n° située au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :	étage et les équipements ci-après désignés au
Désignation :	
Chambre double n°, étage avec chauffage central	
Équipements communs :	
-Douches, toilettes, lavabos, tisanerie (eau chaude)	
-Le détail des équipements individuels et des meubles est précisé da faisant l'objet d'un état des lieux.	ans l'inventaire annexé au présent contrat et
Destination :	
-Habitation exclusivement, le locataire est tenu au respect des claus	es du règlement intérieur du foyer.
Montant annuel du loyer :	
-Deux mille quatre cent dinars (2500 dt) plus une caution de 250 dir (50% à l'inscription, 50% fin Janvier).	nars à régler intégralement ou en deux tranches
Le présent contrat est consenti pour une durée de dix mois du 1 ^{er} se La résiliation ne peut s'effectuer qu'en cas de retrait d'inscription.	eptembre au 30 juin.
Renouvellement :	
Le renouvellement de la location doit impérativement faire l'objet d'u foyer avant le 15 juin.	ne demande à présenter à l'administration du
Le locataire reconnait avoir lu et approuvé le règlement intérieur du clauses.	foyer et s'engage à en respecter toutes les
-Tout manquement au respect des clauses de ce contrat et du règler prendre les mesures adéquates y compris l'exclusion du foyer	nent intérieur donne le plein droit au bailleur de
Fait à	l'Ariana le
Signé : le bailleur	Le locataire









